



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230331-443-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°443/2023

OBJET : Entretien du
Domaine Départemental
- ramassage des déchets
résiduels

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

En vue d'optimiser l'organisation, la coordination et la gestion du ramassage des déchets résiduels sur les espaces ouverts au public, le Département et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont convenu d'un partenariat depuis 2016. Le Syndicat assure le pilotage, la mise en œuvre opérationnelle de la mission sur le Domaine Départemental du Salagou. Le bilan de ce partenariat et la réalisation de cette action sont reconnus comme positifs par les différentes parties et les acteurs locaux (commission « Grand Site »).

Affichée le :

Le coût de la prestation de ramassage des déchets résiduels sur le Domaine Départemental du Salagou est évalué à 30 000 € pour un ramassage à l'année, les jours de mission sont répartis en fonction de la fréquentation.

Le plan de financement est le suivant :

- 4 460 € en fonds propres SMGS
- 25 540 € du CD34 via la convention de partenariat

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

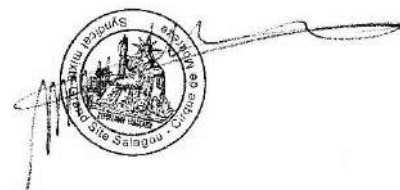
APPROUVE le renouvellement de cette action pour la période allant du 1er juin 2023 au 31 mai 2024

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat avec le Département

AUTORISE la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette prestation.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 31 Mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX